

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 683

présenté par
Mme Yousouffa

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l’alinéa 344, substituer aux mots :

« déclenché tous les deux ans, actualise les »

les mots :

« biennal, prévoit l’actualisation des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel